

RAPPORT DE SITUATION, DE GESTION ET D'ACTIVITÉS DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS

2020 année de difficultés ... c'est le moins que l'on puisse dire et vous les vivez au quotidien dans vos sociétés de chasse, avec l'impossibilité d'organiser les manifestations qui rythmaient habituellement la vie sociale et la convivialité de nos campagnes. Ce sont aussi ces manifestations qui vous permettaient d'abonder vos budgets. Les sociétés de chasse sont à la fois le socle et le pilier de notre chasse lot-et-garonnaise. C'est d'ailleurs ce qui nous caractérise et nous singularise aux yeux de beaucoup d'autres départements. Pleinement conscient de vos difficultés, c'est tout naturellement que votre conseil d'administration, sur ma proposition, a décidé de mobiliser le résultat des deux derniers exercices comptables pour constituer une réserve financière spéciale dédiée. Elle permettra de **porter l'enveloppe budgétaire des subventions aux sociétés de chasse de 128 000 € à 222 000 €**. **Votre fédération est là et ne vous laissera pas tomber.**

C'est aussi pour vous aider dans votre rôle, si précieux à cette organisation de la chasse lot-et-garonnaise, à vous président et à vos équipes dévouées, **que le conseil d'administration a élaboré un projet de budget en renonçant à l'augmentation annuelle des 2 €**. Nous avons également sollicité la fédération nationale afin qu'elle relaie auprès du Gouvernement notre **demande de baisse des redevances cynégétiques, au moins dans les mêmes proportions**. Ce que nous cherchons à obtenir à travers une baisse du coût du permis de chasser, c'est une compensation des déboires que le chasseur a connus lors du confinement de novembre et une juste reconnaissance de sa contribution à l'effort de maîtrise des populations de grand gibier. Je ne vous cacherai pas que nous ne sommes pas certains d'être entendus. Pourtant, l'exemple que nous donnons, avec une gestion financière saine et des budgets équilibrés et maîtrisés, pourrait être une source d'inspiration. Et budget équilibré ne rime pas avec abandon du terrain, contrairement à bien des politiques publiques du moment. **Si votre fédération compte renforcer son action c'est bien dans votre accompagnement au quotidien, grâce, en particulier, à nos techniciens.**

Le travail partenarial et constructif que nous conduisons en continu avec les services de l'État dans le département nous ont permis de préserver des conditions de chasse presque satisfaisantes lors du confinement de l'automne dernier. Certes, à cette occasion, les lot-et-garonnais ont fait figure de privilégiés. Cette situation n'est pas advenue sans un investissement remarquable des services et des administrateurs de votre fédération et le travail s'est poursuivi encore bien après le déconfinement, jusque devant la juridiction administrative, où nous avons dû défendre nos positions face aux attaques des associations protectionnistes. **Les attaques de cette mouvance protectionniste et surtout, de plus en plus souvent, anti-chasse et anti-ruralité, méritent à elles seules un développement dans ce rapport.** Nous l'avions senti venir et nous vous en informions régulièrement depuis trois à quatre ans. Nous y sommes désormais confrontés. **La défense de la chasse, de nos valeurs et de notre droit à perpétuer et à transmettre nos passions, est devenue en peu de temps une action qui mobilise les compétences et l'engagement des services de la fédération avec une exigence jamais sans précédent.** Ce qui est en cause, c'est le rapport de l'homme à l'animal, c'est aussi la place de l'homme dans la nature.

La communication est l'outil indispensable à maîtriser et à manier avec dextérité pour ne pas disparaître, tout simplement. Voilà maintenant quelques années que **nous construisons, main dans la main avec les autres fédérations de France, même si parfois nous ne partageons pas un avis unanime, une fédération nationale dotée des moyens financiers et humains qui nous faisaient souvent défaut jusqu'ici.** Rien n'est parfait et tout est perfectible mais nous avons déjà franchi de grandes étapes. La communication et le lobbying en sont deux volets essentiels. Des spécialistes de haut niveau de compétences ont été recrutés. Je suis rassuré lorsque je rencontre nos élus municipaux, départementaux ou régionaux. Ils ont tous reçu notre dossier national de présentation de la chasse. Je suis rassuré aussi quand je vois les vidéos de la FNC faire un carton sur les réseaux sociaux, en attendant, prochainement, d'investir le terrain des publicités à la télévision.

Depuis un an, le contexte sanitaire n'est pas des plus propices aux actions de communication que nous organisons habituellement en Lot-et-Garonne. Ce temps reviendra. D'ici là, la **création du Centre départemental de découverte de la nature et des pratiques cynégétiques** est suffisamment exigeante pour

mobiliser votre fédération sans répit. **L'éducation à la nature et à la chasse, parce qu'il faut affirmer que les deux sont parfaitement compatibles et complémentaires ; le partage des connaissances et l'engagement de travaux scientifiques** car la capacité à être présents dans ce domaine s'avère de plus en plus essentielle pour faire entendre nos vérités ; le développement au sein de la maison de la chasse d'un espace collaboratif incontournable, dédié à la **conservation de la biodiversité par une utilisation durable de la nature, dont la chasse, l'agriculture ou la sylviculture** ; la médiation entre acteurs publics et privés autour de ces préoccupations, **tels sont les enjeux de demain** et demain sera très vite là. **C'est le travail que votre fédération a engagé.**

La maîtrise des questions juridiques est essentielle. Je ne reviendrai pas sur l'action de lobbying que nous avons dû mener auprès des Parlementaires tout au long de l'année dernière. Elle a été déterminante et complémentaire de nos autres actions, entre pétition contre le projet de Référendum et mobilisations auxquelles vous avez répondu présents. Les chasses traditionnelles de la palombe et de l'alouette font l'objet de menaces très sérieuses. Attaquées devant le Conseil d'État français qui en réfère à la Cour de justice européenne, visées par une procédure engagée par la Commission européenne, c'est là un dossier qui mobilise largement les services de la fédération, à la croisée des études et des suivis scientifiques qui permettent de caractériser les populations d'oiseaux concernés, le caractère socio-culturel des pratiques et l'adéquation entre celles-ci et les textes européens et nationaux. **Lorsque nous pourrons nous réunir, je l'espère dès cet été à l'occasion d'un moment convivial que nous partagerons à Bédouret, si les conditions sanitaires le permettent enfin, nous devrons peaufiner nos stratégies.**

Pour beaucoup d'entre nous, le projet d'interdiction du plomb de chasse porté par la Commission européenne paraît bien lointain. Nous en avons traité dans les précédentes éditions de notre revue "Nos chasses - Edition Lot-et-Garonne". Les échéances se précisent pourtant et la rédaction des recommandations préliminaires ne nous est pas favorable. Vous n'hésitez pas à vous exprimer sur le site internet de la FACE, notre fédération européenne, qui a mis en ligne une enquête, à laquelle chaque chasseur doit participer. Autre sujet juridique : les prérogatives de la fédération se sont élargies au fil des dernières années et la production de la norme réglementaire lui incombe pour une part non négligeable. Nous pouvons citer par exemple le SDGC, les plans de gestion, les plans de chasse ou encore les ACCA. Elles exposent la fédération à des contentieux administratifs qui demandent tout un savoir-faire.

Consolider l'édifice chasse à sa base ou, en d'autres termes, assurer la solidité et la durabilité de nos sociétés de chasse fera partie du programme d'actions qui s'ouvrira avec cette nouvelle saison. Cela passera par le lancement d'un travail de mise à jour des baux de cession des droits de chasse puis des statuts et des règlements intérieurs de nos sociétés communales. Après avoir engagé ce travail avec les ACCA l'an dernier, ce sont désormais les sociétés communales que nous allons accompagner dans cette voie. Car, **bien évidemment, il s'agit de vous accompagner, de vous aider et de le faire au rythme que vous définirez.** Notre équipe de techniciens connaîtra prochainement des renouvellements, suite à deux départs. Je ne peux que féliciter les deux agents concernés qui reprennent, l'un comme l'autre, une ferme familiale. Là aussi, il ne sera pas question de diminuer les moyens que nous mettons à votre disposition. Le budget est étudié de façon à répondre aux besoins, sans toutefois précipiter des choix définitifs.

Les Lois qui touchent à la chasse sont rarement sans avoir quelque conséquence fâcheuse. La Loi OFB de 2019 amène trois obligations nouvelles. L'une fait du gilet fluo un dispositif obligatoire en battue. Nous l'utilisons déjà de longue date. Les deux autres mesures sont plus contraignantes. Il s'agit de la formation décennale obligatoire pour tous les chasseurs et de l'obligation de signaler les zones de chasse en battue par panneautage. **Soyez assurés de la volonté de votre conseil d'administration de faire le maximum pour la sécurité, tout en conservant, bon sens, pragmatisme et simplicité.** Avec la sécurité comme avec le sanitaire, il faut faire plus que le maximum mais ne surtout pas oublier qu'à force de créer des carcans réglementaires, même les plus valeureux finiront par raccrocher. Alors **si certains décidaient à nouveau d'essayer de choper les mouches par derrière, ne vous inquiétez pas, là aussi votre fédération sera au rendez-vous !** Je reviendrai très prochainement vers vous par circulaire pour définir les modalités de mise en œuvre de ce panneautage et de ces formations en Lot-et-Garonne.

Le président,
Michel AUROUX.